



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 08 septembre 2025

Le 08 septembre 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	10
---	-----------

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL

↳ Les Adjointes au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON

↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX

Absents excusés avec procuration	03
---	-----------

↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER

↳ Jacqueline SIMONOTTI donne procuration à Jacques COESNON

↳ Aurélie HERPE donne procuration à Emilie LAVOREL

Absents	02
----------------	-----------

↳ Jessica DA COSTA, Benoît CHAMOT

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 août 2025

- Délibérations :

* n° 2025/09/01 : Affaires Générales – Modification du nombre de postes d'Adjointes au Maire

* n° 2025/09/02 : Finances – Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

* n° 2025/09/03 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

* n° 2025/09/04 : Affaires Générales – Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

- Commissions Communales

- Informations diverses

- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Jacques COESNON.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 AOÛT 2025

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 août 2025.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/09/01 : Affaires Générales – Modification du nombre de postes d'Adjointes au Maire

Voix POUR : 13

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/09/02 : Finances – Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/09/03 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/09/04 : Affaires Générales – Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 11 août et 02 septembre 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry/Chef-lieu)

1.1.1. Travaux Route de Proméry

*** Opérations de bornage**

Plusieurs géomètres ont été consultés pour réaliser les travaux de bornage nécessaires, non-initialement prévus lors des procédures acquisitions foncières.

*** Marché public**

Le marché a été mis en ligne le 20 août 2025.

1.1.2. Aménagements routiers au Chef-lieu

*** Murgier/Fruitière/Fregnards**

Les travaux d'enrobés sont terminés.

Les prochaines étapes (marquage au sol, ajustements de la signalisation verticale, mise en place de l'écluse, etc...) seront réalisées dans les semaines à venir.

*** Burgaz**

La Commune est toujours en attente du retour des services du Département pour la mise en place de la chicane « test » Route de Burgaz et ce malgré plusieurs relances.

1.2. Divers

1.2.1. Journée de l'Environnement

L'événement sera désormais organisé après l'école, avec la participation des familles et du SILA, autour du thème de la zone humide du Marais.

La date envisagée est le 24 avril 2026.

1.2.2. Compétence Mobilité de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

* Le document de synthèse des actions du Plan de Mobilité Simplifié est parcouru. Le retour de la Commission est positif.

*** PAE de la Caille**

La Commune a reçu un retour positif d'une entreprise du PAE de la Caille sur les modifications de circulation réalisées Route de Proméry.

1.2.3. Vidéoprotection

Une nouvelle présentation a eu lieu.

Les dossiers vont être transmis à la Gendarmerie pour avis technique.

1.2.4. Remise en état de la zone humide du Marais (en collaboration avec le SILA)

La réunion de lancement de l'étude hydrologique a eu lieu le 13 août dernier.

La prochaine réunion aura lieu le 06 octobre 2025 à 14 heures.

2°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

La Commission s'est réunie le 27 août 2025 afin d'attribuer les places dans le centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'ALLONZIER-la-CAILLE.

La plupart des demandes ont pu être satisfaites.

3°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 05 septembre 2025.

3.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

3.2. Services Techniques

Afin d'améliorer la sécurité des escaliers de l'angle nord-ouest de la Salle Polyvalente (accès à l'atelier), des entreprises ont été consultées. Une décision sera prise prochainement.

3.3. Cimetière

Une étude pour le changement de la couverture de l'ancien columbarium (blanc-beige) a été réalisée suite à des problèmes d'étanchéité. Une solution a été validée.

La prochaine réunion sera fixée en fonction de la réception de nouveaux dossiers.

4°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

La prochaine réunion aura lieu le 06 octobre 2025 à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 23 septembre 2025.

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Permis de Construire

- * Dossier THIBAUT Laury pour création d'une extension d'habitation, pose de panneaux photovoltaïques et création d'une piscine extérieure et d'une terrasse

parcelle cadastrée section A n° 1506 – 867, route de Mandallaz

→ *rejet tacite pour incomplétude le 09/07/2025*

- * Dossier LOVERA Stéphanie pour construction d'un garage

parcelles cadastrées section A n° 2860-3231-4047 – 1535, route de Ferrières

→ *rejet tacite pour incomplétude le 23/08/2025*

- * Dossier ARNAUDON Aurélien pour construction d'une pergola bioclimatique

parcelles cadastrées section A n° 3880-3884 – 77, route de la Montagne (Lotissement Pré Longet)

→ *accord le 07/08/2025*

- * Dossier THIBAUT Laury/COLLOMBANA-JOLLY Arthur pour création d'une extension, rénovation de l'annexe existante, création de terrasse et d'aménagements paysagers

parcelle cadastrée section A n° 1506 – 867, route de Mandallaz

→ *rejet tacite pour incomplétude le 29/07/2025*

- * Dossier STEVENAZZI Rinaldo/COURTAGE Cécile pour construction d'une maison individuelle

parcelles cadastrées section A n° 3419-3435 – Route de Burgaz

→ *accord le 31/07/2025*

2.2. Permis de Construire Modificatif

- * Dossier CACCIOLA Didier/AMARAL-MARTINS Suzanne pour construction d'une piscine

parcelle cadastrée section A n° 3913 – 69, chemin de Chantemerle (Lotissement Belle Vue)

→ *accord le 07/08/2025*

2.3. Déclarations Préalables

- * Dossier MARTIN Matthieu pour changement de destination (garage en chambre et WC), modification de la façade, création de place de stationnement et changement de l'accès

parcelle cadastrée section A n° 2022 – 30, route du Murgier

→ *sans opposition le 21/07/2025*

- * Dossier ACTIV'ENERGY, représentée par LEURS Frédéric, pour installation de six panneaux photovoltaïques

parcelle cadastrée section A n° 2602 – 130, chemin de Lacuma (Lotissement Pré Longet)

→ *sans opposition le 02/07/2025*

- * Dossier LAZZERINI David pour construction d'une pergola

parcelle cadastrée section A n° 2738 – 591, route de Ferrières

→ *opposition le 07/08/2025*

- * Dossier DABONNEVILLE Jérôme pour construction d'un abri de jardin
parcelle cadastrée section A n° 3399 – 577, chemin des Crêts des Crêts
→ *rejet tacite pour incomplétude le 25/07/2025*
- * Dossier JUGAND Loïc pour installation d'une clôture, de murs en gabions et d'un escalier
parcelle cadastrée section A n° 3911 – 65, chemin de Chantemerle (Lotissement Belle Vue)
→ *rejet tacite pour incomplétude le 23/08/2025*
- * Dossier BEURIER Yvan pour installation d'une pergola
parcelles cadastrées section A n° 3422-3432 – 762, route de Burgaz (Lotissement Les Voisins)
→ *rejet tacite pour incomplétude le 28/08/2025*
- 2.4. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)
Huit déclarations ont été reçues depuis le 30 juin 2025.
Trois visites de conformité ont eu lieu le 08 août 2025, deux le 03 septembre 2025.
Trois sont à prévoir.
- 2.5. Recours gracieux
Un recours gracieux a été reçu le 12, août 2025.
- 2.6. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
* parcelles cadastrées section A n° 2999-3696 – 1801, route de Ferrières
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucune demande de rendez-vous durant les mois de juillet et août 2025.

4°/ Sécurité routière

Une opération de contrôles a été effectuée par la Gendarmerie le 29 juillet 2025.

5°/ Elections Municipales

Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

6°/ Logements

Le zonage dit « ABC » a été modifié par Décret du 05 septembre 2025. La Commune de CUVAT passe de la catégorie B1 à A.

Pour rappel, la zone détermine :

- le revenu maximum pour avoir droit à un logement social ;
- le revenu maximum pour avoir droit au prêt à taux zéro (PTZ) ou au prêt d'accession sociale (PAS) ;
- pour un bailleur (bail d'habitation), le droit à une réduction d'impôts et les plafonds des loyers (dispositif Pinel à compter du 1^{er} octobre 2014) ;
- pour le bailleur d'un logement conventionné avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) : le droit à une déduction fiscale sur les revenus fonciers, le revenu maximum du futur locataire, le loyer initial maximum.

7°/ Evènements communaux

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à l'Association Ciné-Livres pour l'organisation de la projection de cinéma du 05 septembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- 1°/ Monsieur Henri MASSON demande pourquoi beaucoup de dossiers d'urbanisme ont fait l'objet d'un rejet.
Madame la Maire précise que les pétitionnaires concernés n'ont pas fourni les pièces demandées.
En conséquence, et conformément à la réglementation en vigueur, leurs demandes ont été rejetées pour cause d'incomplétude.

- 2°/ Monsieur François RIGNOT demande si la compétence relative aux zones humides relève du SILA (Syndicat Mixte du Lac d'ANNECY) et s'interroge sur le curage et le faucardage qui ne sont plus réalisés par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) qui doit normalement les assurer.
Madame la Maire précise que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) relèvent de la compétence de la CCPC. Celle-ci l'a, à son tour, déléguée à différents syndicats, en fonction des bassins versants dont dépend chaque commune. Pour CUVAT, il s'agit du SILA.

Deux zones humides ont été identifiées comme prioritaires :

- l'une située à Pré-Ravis, à cheval entre ALLONZIER-la-CAILLE et CUVAT, composée exclusivement de terrains privés dont les propriétaires et exploitants se sont opposés à sa remise en état ;
- l'autre correspondant au marais, qui s'étend depuis la roselière, mentionnée par Monsieur François RIGNOT, jusqu'aux abords du Bois de la Cure. Cette zone, majoritairement communale, fait actuellement l'objet d'un travail conjoint entre le SILA, la CCPC et la Commune.

L'objectif est une restauration écologique : restitution du biotope, réinstallation progressive de la faune et de la flore, et rétablissement de ses fonctions naturelles de régulation hydraulique.

La partie constituée de roseaux, évoquée par Monsieur François RIGNOT, doit effectivement être entretenue par la CCPC, comme l'ont rappelé tant Madame la Maire que le SILA auprès de celle-ci.

Madame la Maire souligne que Monsieur Philippe CLERJON, présent à la séance, pourrait également réitérer ce rappel auprès de la CCPC dont il est un des Vice-Présidents.

L'enjeu principal demeure la réhabilitation de la zone humide, autrefois riche d'un biotope spécifique (faune et flore caractéristiques, dont l'œillet superbe), aujourd'hui fortement dégradé par une gestion insuffisante au fil des années. Les travaux envisagés incluent un fauchage automnal avec exportation de la matière et une remise en eau partielle. Le SILA a, d'ores et déjà, engagé plusieurs études et en poursuit d'autres afin de mieux comprendre l'évolution de cette zone et d'en améliorer durablement la qualité.

- 3°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur la participation financière de la Commune de CUVAT permettant aux familles cuvetines d'accéder au centre de loisirs d'ALLONZIER-la-CAILLE.

Madame la Maire indique que la contribution des familles est déterminée en fonction de leur quotient familial et que la Commune prend en charge la différence entre cette participation et un montant de 35 euros par enfant, correspondant au tarif maximal appliqué au quotient familial le plus élevé.

- 4°/ Monsieur Henri MASSON estime que le tarif de location de la Salle Polyvalente est trop onéreux et affirme que « beaucoup » d'habitants de CUVAT préfèrent louer la Salle Polyvalente d'ALLONZIER-la-CAILLE.

Madame Sandrine REBELLE l'interroge sur le nombre d'habitants concernés.

Monsieur Henri MASSON répond qu'il ne sait pas.

Monsieur François RIGNOT répond qu'il s'agit de trois ou quatre personnes.

Monsieur François RIGNOT dit que le tarif de location de la salle d'ALLONZIER-la-CAILLE s'élève à 370 euros.

Monsieur Jacques COESNON précise toutefois que ce tarif n'est applicable que du 16 mai au 14 octobre et non toute l'année et que la salle concernée a une superficie de 195 m². La salle de CUVAT, d'une superficie d'environ 300 m², inclut le ménage ainsi que l'accès à la cuisine. À titre de comparaison, le tarif de la salle de CUVAT, d'une superficie de 187 m², est fixé à 300 euros pour les habitants de la Commune.

- 5°/ Monsieur François RIGNOT aimerait savoir où en est le permis de construire de la réhabilitation de la Mairie.

Madame la Maire indique que celui-ci a été instruit par notre conseil et qu'une demande de pièces complémentaires a été effectuée.

Monsieur Henri MASSON informe qu'il déposera un recours.

- 6°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir s'il est possible de bénéficier de la Salle Polyvalente le 23 ou 30 janvier 2026 au soir au titre de la mise à disposition gratuite dans le cadre d'une réunion politique.

Madame la Maire dit qu'une réponse lui sera apporté prochainement.

- 7°/ Monsieur François RIGNOT aimerait avoir un point de situation sur l'installation du pumptrack.

Madame la Maire indique qu'il est en cours d'achèvement.

L'inauguration est envisagée fin septembre.

- 8°/ Monsieur François RIGNOT rappelle que la Commune a délibéré sur l'adressage en novembre 2024 et il aimerait savoir où en est la mise en place de ce nouvel adressage.

Madame la Maire précise qu'après concertation avec les services de l'État, il a été jugé préférable de procéder à la modification de l'adressage après les élections, conjointement à la création d'un second bureau de vote, afin de ne pas perturber le déroulement du scrutin.

- 9°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir où en est le local au rez-de-chaussée du bâtiment situé 111, route de Burgaz.

Madame la Maire indique qu'elle envisage d'y installer un cabinet médical ou paramédical.

Des rencontres ont déjà eu lieu et d'autres sont programmées, avec le Conseil de l'Ordre des Médecins, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Région notamment.

10°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir si Madame la Maire a rencontré Monsieur le Curé ou une personne du Diocèse cet été et s'il y a « un souci » avec la salle 5.
Madame la Maire indique qu'il n'y pas eu de rencontre avec Monsieur le Curé ou avec une personne du Diocèse cet été et qu'elle n'a pas connaissance de difficultés au sujet de la salle 5.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 06 octobre 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h56.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL



LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON